

OBJET :
Autorisation de l'utilisation du Domaine
public communal – Vide-Greniers
Fédération St Paul en Fête
Le samedi 10 mai 2025

Le maire de la commune de Saint Paul en Chablais

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. ;

Vu le Code de commerce et notamment les articles L.310-2, L.310-5, R.310-8, R.310-9 et R.310-19 ;

Vu le Code pénal et notamment les articles 321-7 à 321-8 et R.321-9 à R.321-12 ;

Vu la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public de Mme Marion REY, présidente de la Fédération St Paul en Fête en date du 31/03/2025 dans le but d'occuper la cour de l'école du chef-lieu afin d'organiser un vide-greniers ;

Considérant qu'il convient de définir les conditions d'organisation dudit vide-greniers sur le domaine public.

ARRETE :

Article 1 : AUTORISATION

La Fédération St Paul en fête représentée par sa présidente Madame Marion REY est autorisée à organiser un vide-greniers dans la cour de l'école du Chef-Lieu, **le samedi 10 mai 2025 de 07h30 à 19h00**

Article 2 : CONFORMITE

Une signalisation provisoire sera mise en place par les services techniques de la commune de Saint Paul en Chablais ;

Article 3 : SECURITÉ

L'accès des services de secours devra être possible. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : AFFICHAGE ET RESPONSABILITÉS

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Saint Paul en Chablais.

Monsieur le Maire de la commune de Saint Paul en Chablais, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Evian les Bains, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ;

Article 6 : Une ampliation sera adressée à :

- Madame Marion REY, présidente de la Fédération St Paul en Fête
- Mr le chef de la Brigade de Gendarmerie d'Evian les Bains
- SDIS 74
- Archives de la mairie de Saint Paul en Chablais

Fait à Saint-Paul-en-Chablais, le 2 avril 2025

Le Maire

Bruno GILLET

